



10^e trophée de la ville de Nîmes Règlement particulier du tournoi (V2 du 03/07/2023)

Article 1

Le tournoi est organisé par l'OBC (Olympique Badminton Club).
N° de demande d'autorisation FFBaD : **2300243**.

Article 2

Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions de la FFBAD. Ces éléments du règlement particulier complètent les dispositions du RGC, certains points peuvent éventuellement être complétés au vu des dispositions et des équipements attribués.

Article 3

Tout participant au tournoi doit être en règle avec la FFBAD et être en possession de sa licence le jour du tournoi. Le tournoi est ouvert aux joueurs dont le classement, dans la discipline jouée, est compris entre N3 et NC.
Les mineurs doivent être accompagnés par un parent ou responsable adulte.

Article 4

En cas de forfait d'un joueur, celui-ci doit prévenir le club organisateur de sa non-participation et devra adresser au plus tard dans les 5 jours les pièces justificatives à la Ligue Occitanie.

Article 5

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

Article 6

Le Juge-Arbitre de la compétition est **Augustin SANGIL** ; ses décisions sont sans appel.

Article 7

Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux.

Article 8

Les tableaux pour le tournoi sont :

- Poussin : simple
- Benjamin-Minime : simple, double
- Cadet-Junior : simple, double
- Senior : mixte
- Vétéran : simple, double

Pour les jeunes, les tableaux sont séparés dans la limite du possible en deux ou trois séries et sont établis en fonction du classement des joueurs.

Pour les vétérans, les tableaux sont découpés selon les inscriptions :

- soit par catégorie d'âge : V1/V2 d'un côté, V3+ de l'autre
- soit par niveau : séries en fonction du CPPH.

En cas d'inscriptions nombreuses, on peut avoir une séparation par catégorie d'âge et par niveau.

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le mode d'élimination ou de fusionner les tableaux de deux séries si l'un de ceux-ci n'atteint pas le minimum prévu par le RGC.

Article 9

Les tableaux se déroulent de la façon suivante (2 sortants par poules pour tous les tableaux qui proposent une phase de poule puis éliminatoire) :

Samedi 14 octobre 2023 (max. environ 70 participants) :

- Poussin : simple
- Benjamin – Minime : simple
- Cadet – Junior : simple
- Vétéran : simple

Dimanche 15 octobre 2023 (max. environ 120 participants) :

- Benjamin – Minime : double
- Cadet – Junior : double
- Senior : mixte
- Vétéran : double

La date limite d'inscription est fixée au **vendredi 6 octobre 2023**.

Les cotes CPPH utilisées sont celles acquises le **jeudi 5 octobre 2023**.

Le tirage au sort est réalisé le **dimanche 8 octobre 2023**.

Article 10

Les inscriptions sont prises en compte selon leur ordre de réception sur Badnet.

Article 11

Les horaires diffusés avant la compétition le sont à titre indicatif.

Article 12

Tout joueur doit être présent dans la salle une demi-heure avant son premier match. Chaque joueur ayant commencé la compétition peut ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition doit impérativement le signaler au Juge-Arbitre et à la table de marque.

Article 13

Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord, le volant officiel du tournoi est le **Linton 2** pour toutes les séries classées. Il est en vente lors du tournoi.

Article 14

Les matchs se font en auto-arbitrage sauf décision contraire du comité d'organisation ou sur demande d'au moins un des joueurs concernés. Pour les matchs poussin, un bénévole est présent sur le terrain pour compter les points.

Article 15

Le temps de repos minimum entre deux matchs est de 20 minutes.

Article 16

Le temps d'échauffement est de 3 minutes après l'appel du match.

Article 17

Les joueurs non présents sur le terrain 5 minutes après l'appel de leur match peuvent être déclarés forfait par le Juge-Arbitre.

Article 18

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.

Article 19

Les premiers matchs commencent à 8h le samedi et le dimanche, ou plus tard si l'échéancier le permet.

Article 20

Si au service un volant touche un obstacle (filin ou élément dur) au-dessus du terrain il est compté la première fois et faute la suivante. En cours de jeu, un volant qui touche un obstacle est toujours compté faute.

Article 21

Le comité d'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident durant la compétition.

Toute participation au tournoi implique l'adhésion au présent règlement.

Le Juge Arbitre

Le Comité D'Organisation



OLYMPIQUE BADMINTON CLUB
300 imp de Catalogne - 30900 NIMES
Tél. 06 22 17 34 68
SIRET : 439 592 940 00035 - APE : 9312Z